



**Eurométropole de Strasbourg**  
1 Parc de l'Etoile  
67076 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 68 98 51 19

[www.strasbourg.eu/commande-publique](http://www.strasbourg.eu/commande-publique)

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

N° d'affaire :25EMS0173GP

---

**Acquisition de livres, bandes-dessinées, livres CD, textes lus, CD, DVD, jeux et/ou tout autre document imprimé ou enregistré ; prestation de service et acquisition de fournitures pour l'équipement des collections et services rendus par la ville et l'EMS**

---

**Date et heure limites de réception des offres :  
mardi 26 août 2025 à 12:00**

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Acquisition de livres, bandes-dessinées, livres CD, textes lus, CD, DVD, jeux et/ou tout autre document imprimé ou enregistré ; prestation de service et acquisition de fournitures pour l'équipement des collections et services rendus par la ville et l'EMS
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Accord-cadre
	<b>Nombre de lots</b>	12
	<b>Délai de validité des offres</b>	5 mois
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Avec
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par lot
	<b>Visite sur site</b>	Sans

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	5
1.3 - Type et forme de contrat .....	5
1.4 - Décomposition de la consultation .....	5
1.5 - Nomenclature.....	6
2 - Conditions de la consultation .....	6
2.1 - Délai de validité des offres.....	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes .....	6
2.5 - Développement durable .....	7
2.6 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	7
3 - Conditions relatives au contrat .....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	8
5.1 - Documents à produire.....	8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	10
6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME" .....	10
6.2 - Transmission électronique .....	10
6.3 - Transmission sous support papier .....	12
7 - Examen des candidatures et des offres .....	12
7.1 - Sélection des candidatures .....	12
7.2 - Attribution des accords-cadres .....	12
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	17
8 - Renseignements complémentaires.....	17
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	17
8.2 - Procédures de recours .....	17

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

**25EMS0173GP - Acquisition de livres, bandes-dessinées, livres CD, textes lus, CD, DVD, jeux et/ou tout autre document imprimé ou enregistré ; prestation de service et acquisition de fournitures pour l'équipement des collections et services rendus par la ville et l'EMS**

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de l'Eurométropole de Strasbourg  
67000 Strasbourg

Cette consultation s'effectue dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Strasbourg

Le coordonnateur du groupement de commandes est : Eurométropole de Strasbourg. Il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre devra suivre l'exécution de l'accord-cadre.

**Dispositions spécifiques Lot 11 : Fourniture de petit matériel pour la présentation, l'entretien et la mise en valeur en rayon des collections pour les services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg:**

En application de l'article L 2113-14 du Code de la commande publique, le marché est réservé à la fois aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs défavorisés.

Sont ainsi visés :

- **Les entreprises adaptées, mentionnées à l'article L 5213-13 du code du travail, les établissements et services d'aide par le travail, mentionnés à l'article L 344-2 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que les structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.**

En vertu de l'article R 2313-3 du Code la commande publique, la proportion minimale mentionnée à l'article L.2113-12 est fixée à 50%.

- **Les structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L5132-4 du Code du travail ou structures équivalentes, lorsqu'elles emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire de travailleurs défavorisés.**

En vertu de l'article R2113-7 du Code la commande publique, la proportion minimale mentionnée à l'article L2113-13 est fixée à 50%.

Il appartiendra au soumissionnaire de justifier par tous moyens :

- De sa qualité d'entreprise adaptée, d'établissement et service d'aide par le travail, de structure d'insertion par l'activité économique ; ou de structure équivalente
- Qu'il emploie une proportion minimale de 50% de travailleurs handicapés ou défavorisés

**Estimations de consommations annuelles : ces chiffres sont non contractuels :**

Numérotation	Intitulé lot	Montant estimé du lot (en €HT)
1	Fourniture de CD audio avec notices de catalogage	50 000 €
2	Fourniture de DVD et blu-rays avec notices de catalogage	190 000 €

3	Fourniture de jeux (hors-jeux vidéo) avec notices de catalogage	10 000 €
4	Fourniture de BD (hors BD asiatiques)	100 000 €
5	Fourniture de BD asiatiques	35 000 €
6	Fourniture de livres imprimés et livres enregistrés jeunesse (fictions, documentaires, textes lus et livres-CD)	310 000 €
7	Fourniture de livres imprimés et enregistrés (livres CD et textes lus) documentaires pour adulte (y compris méthodes de langues)	190 000 €
8	Fourniture de livres imprimés et enregistrés (livres CD et textes lus) fictions pour adulte	160 000 €
9	Fourniture de livres imprimés livres enregistrés en langues étrangères avec notices de catalogage	25 000 €
10	Fourniture de livres reliés et/ou équipés	50 000 €
11	Prestation de plastification des documents pour les services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - lot réservé aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail	50 000 €
12	Fourniture de jeux-vidéo avec notices de catalogage	10 000

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 11 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de CD audio avec notices de catalogage
02	Fourniture de DVD et blu-rays avec notices de catalogage
03	Fourniture de jeux (hors jeux vidéo)
04	Fourniture de BD (hors BD asiatiques)
05	Fourniture de BD asiatiques
06	Fourniture de livres imprimés et livres enregistrés jeunesse (fictions, documentaires, textes lus et livres-CD)
07	Fourniture de livres imprimés et enregistrés (livres CD et textes lus) documentaires pour adulte (y compris méthodes de langues)
08	Fourniture de livres imprimés et enregistrés (livres CD et textes lus) fictions pour adulte

09	Fourniture de livres imprimés livres enregistrés en langues étrangères avec notices de catalogage
10	Fourniture de livres reliés et/ou équipés
11	Prestation de plastification des documents pour les services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - lot réservé aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail
12	Fourniture de jeux-vidéo avec notices de catalogage

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	30234300-1	Disques compacts (CD)
02	30234400-2	Disques numériques polyvalents (DVD)
02	37532000-6	Jeux vidéo
03	37524000-7	Jeux
04 à 10	22113000-5	Livres de bibliothèque

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 5 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Contrats réservés

En vertu de l'article L. 2113-12 du Code de la commande publique, les lots définis ci-dessous sont réservés aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ou à des structures équivalentes, lorsque plus de 50% des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Lot(s)	Désignation
11	Prestation de plastification des documents pour les services de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - lot réservé aux entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail

Un acheteur ne peut réserver un marché ou un même lot à la fois aux opérateurs économiques qui répondent aux conditions de l'article L. 2113-13-1 du Code de la commande publique et aux opérateurs économiques mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2113-14 du même code et qui ne satisfont pas à ces mêmes conditions.

## 2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCTP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en oeuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations. Le guide pratique relatif aux clauses sociales est disponible sur <https://www.strasbourg.eu/achat-public>

## 2.6 - Promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, la collectivité souhaite promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par le biais de la commande publique. À cet effet, vous êtes invités à renseigner un questionnaire à vertu pédagogique en cliquant sur le lien suivant : <https://enquete.strasbourg.eu/index.php?r=survey/index&sid=521717?=fr> Ce questionnaire n'est à ce jour pas obligatoire et ne fera pas l'objet d'une notation dans le cadre de l'analyse comparative des offres. Il matérialise l'ambition de l'Eurométropole de Strasbourg de voir progresser la prise en compte de ce sujet sur son territoire et dans les pratiques de ses partenaires. À terme, la collectivité est susceptible de renforcer ses exigences en matière d'égalité professionnelle dans ses marchés et pourrait conditionner l'attribution d'une partie de ses marchés au respect de certaines exigences en matière d'égalité professionnelle. Le présent questionnaire est une première étape de cette démarche. Il est souhaitable que le questionnaire soit rempli par des personnes qui ont la maîtrise du sujet « égalité professionnelle ».

# 3 - Conditions relatives au contrat

## 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

## 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe, le guide pratique relatif à la dématérialisation ;
- Les Actes d'Engagement propre à chaque lot ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe "contrat RGPD" commun à tous les lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières des lots 1 à 9 et 12 ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières des lots 10 et 11 ;
- Le Questionnaire environnemental pour les lots 1,2,4,6,7,8 et 12 ;
- Le Questionnaire environnemental pour les lots 3,5 et 9 ;
- Le Questionnaire environnemental pour le lot 10 et 11 ;
- Les Questionnaires Techniques propres à chaque lot ;
- L'Analyse du critère prix et proposition de contractualisation des délais et frais de transport pour les lots 1 à 9 et 12;
- Les Bordereaux des Prix Unitaires des lots 10 et 11

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur notre profil acheteur, accessible à l'adresse suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu) Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plate-forme de dématérialisation où elle renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse

électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .).

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée. Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraîne l'irrégularité de l'offre du candidat. En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par le pouvoir adjudicateur dans ses archives, ces derniers prévalent.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes : Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- Le **DUME** (Document Unique de Marché Européen). Vous pouvez créer ce document en quelques clics sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP\_DUME\_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.

- **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur [www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)**

Il s'agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l'acheteur), il n'a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement. Une partie des informations demandées ci-dessous sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre. Autres justificatifs candidature exigés dans la consultation :

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

### Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Un acte d'engagement et ses annexes par lot - <b><u>la signature électronique de l'AE est recommandées dès le dépôt de l'offre</u></b>	Oui
Le Questionnaires technique complété propres à chaque lot	Non
Le Questionnaire environnemental complété des lots 1,2,4,6,7,8, et 12	Non
Le Questionnaire Environnemental complété des lots 3,5 et 9	Non
Le Questionnaire Environnemental complété des lots 10 et 11	Non
L'analyse du critère prix et la proposition de contractualisation des délais et frais de transport pour les lots 1 à 9 et 12.	Non
Le Bordereau des Prix Unitaires propres aux lots 10 et 11	Non
Les échantillons détaillés ci-dessous pour les lots 10 et 11	Non
Les notices/grille UNIMARC pour les lots 1,2,3 et 12.	Non
Lien d'accès pour chaque lot au(x) catalogue(s)	Non
Les Bibliographies au format électronique pour les lots 7 et 8	Non

Les candidats veilleront particulièrement à renseigner dans l'acte d'engagement :

- Le numéro SIRET sur lequel sera imputée la facturation. Il doit correspondre à celui de l'établissement du soumissionnaire.
- Une adresse électronique de référence afin de permettre les échanges nécessaires à la consultation et à l'exécution du marché

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli électronique contenant les pièces de candidature et de l'offre. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres sauf si le pli remis après le pli initial constitue un envoi complémentaire, c'est-à-dire un document non compris dans le premier pli. Les candidats peuvent transmettre un pli complémentaire après leur premier dépôt.

## 5.2 - Echantillons, maquettes ou prototypes

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons, maquettes ou prototypes suivants :

### **Pour le lot 10 :**

À partir de la plastification avec film polyéthylène adhésif :

- Une consolidation rigide avec plastification
- Une consolidation souple avec plastification
- Une consolidation pour les bandes dessinées par couture de l'ouvrage sans démontage
- Une consolidation pour les bandes dessinées, par démontage, couture du corps de l'ouvrage, réemboitage
- Une consolidation unifiée des cahiers de partitions musicales
- une plastification des ouvrages

À partir de la plastification avec film biosourcé adhésif :

- Une consolidation rigide avec plastification
- Une consolidation souple avec plastification
- Une consolidation pour les bandes dessinées par couture de l'ouvrage sans démontage
- Une consolidation pour les bandes dessinées, par démontage, couture du corps de l'ouvrage, réemboitage
- Une consolidation unifiée des cahiers de partitions musicales
- une plastification des ouvrages

### **Pour le lot 11 :**

Il attendu quatre échantillons à remettre à la même date que les offres :

Avec film plastique adhésif en polyéthylène :

- Un livre plastifié
- Un digipack plastifié

Avec film plastique adhésif biosourcé:

- Un livre plastifié
- Un digipack plastifié

**Les échantillons sont à remettre au destinataire M. Thomas CUQUEMELLE à l'adresse suivante avant la date et l'heure de remise des offres, soit le mardi 26 août à 12h00:**

Centre technique des documents  
Médiathèque Olympe de Gougues  
3 rue Kuhn  
67000 Strasbourg

Adressage : Marché public ouvrage échantillons lot 10 « Fourniture de livres reliés et/ou équipés » ou lot 11 « Prestation de plastification des documents ».

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique avec le document "DUME"

Il est possible de compléter le DUME sur notre plateforme Alsace Marchés Publics. Ainsi, le DUME pré-rempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;
- Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;
- Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

### 6.2 - Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et heure limites fixées sur la page de garde du présent document. L'inscription sur la plateforme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu)

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de

réception des offres. Vous trouverez des informations complémentaires relatives à la dématérialisation des procédures de passation et de l'exécution des marchés publics en annexe du présent règlement de la consultation (cf. fichier RC\_ANNEXE\_DEMAT).

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. **Ainsi, en cas d'oubli d'un document, veuillez effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de votre offre.**

#### Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde uniquement sur support physique électronique (clé USB).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent document :

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG  
Service des Achats et de la Commande Publique  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG CEDEX

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

#### Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents de prix qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF devra être issu d'une impression/enregistrement PDF et en aucun cas d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOCX, XLSX, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

#### Nommage des fichiers acceptés

Il vous est demandé de ne remettre uniquement les documents souhaités par l'acheteur (cf. article 5 du RC). De plus, chaque pièce donnera lieu à son propre fichier informatique. Il est vivement recommandé de ne pas fusionner tous les documents en un seul fichier.

Il est également préconisé d'intervenir le moins possible dans le nommage des pièces transmis à l'acheteur.

Les fichiers peuvent être nommés de la manière suivante :

[Numéro consultation]\_[Numéro du lot le cas échéant]\_[Type de document]\_[Nom opérateur économique ou mandataire].pdf

Exemple : 24VDS0001\_00\_AE\_DUPONT.pdf (AE = Acte d'engagement, 00 en l'absence de lot)

En cas d'intervention sur le nommage, il est indispensable d'éviter l'utilisation des espaces, des accents et de caractères spéciaux. Il est donc souhaitable de remplacer l'espace par le tiret du bas «\_» et d'utiliser les MAJUSCULES.

Exigences relatives au certificat de signature Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CADES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS).

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- France : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>
- Autre Etat membre de l'Union Européenne : <http://euts1.3xasecurity.com/tools/>

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du règlement eIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Il est préconisé d'utiliser l'outil de signature de la plateforme pour nous permettre de vérifier rapidement la validité de la signature électronique (rubrique Outils de signature). Cet outil permet de générer des signatures aux 3 formats : XAdES, PAdES et CADES. Il est conseillé de choisir le format PAdES (cf. information en annexe de ce document).



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

### 6.3 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours. En application de l'article R2161-4 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

**Pour les lots n° 01, 02, 03 et 12:**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
2-Prix des prestations	20.0
3-Délai de livraison	10.0
4-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

- Pour apprécier le critère « **valeur technique** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire technique (et uniquement dans ce document) et des notices fournies.

En cas d'absence de mémoire technique joint à l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique fournit mais incomplet ou de notices absentes, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

- Pour apprécier le critère « **prix** », l'analyse sera effectuée sur la base de la « proposition de cas pratique », onglet du document intitulé « LIVRAISON\_PRIX ». Il sera ainsi tenu compte du rabais (à indiquer également dans l'acte d'engagement) appliqué aux prix renseignés dans le cas pratique ainsi que des frais de livraison proposé dans l'onglet « proposition de contractualisation » du document « LIVRAISON\_PRIX ».

L'absence d'indication du ou des rabais par le candidat à l'acte d'engagement vaut pour une remise consentie égale à 0%.

En cas d'absence du document « LIVRAISON\_PRIX » ou d'acte d'engagement dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière.

- Pour apprécier le critère « **délai de livraison** », il sera tenu compte des délais proposé par le candidat dans l'onglet « proposition de contractualisation » du document intitulé « LIVRAISON\_PRIX ».

Si le candidat omet de proposer un délai dans son offre, c'est le délai maximal imposé (21 jours calendaires) qui s'appliquera. Si le candidat propose un délai supérieur au délai maximal souhaité, c'est le délai maximal (21 jours) qui s'appliquera sans que l'offre ne soit déclarée irrégulière.

Si le délai propose est inférieur au délai minimal impose (4 jours calendaires) c'est le délai minimal qui s'imposera.

En cas d'absence de doc du document « LIVRAISON\_PRIX » dans l'offre du candidat ou d'onglet « proposition de contractualisation » non complété, celle-ci sera déclarée irrégulière.

- Pour apprécier le critère « **Performances en matière de protection de l'environnement** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire environnemental.

En cas d'absence de Questionnaire environnemental dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de questionnaire partiellement complété, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

**Pour les lots n° 04, 05, 06, 07, 08 :**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	50.0
2-Prix des prestations	20.0
3-Délai de livraison	20.0
4-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0

- Pour apprécier le critère « **valeur technique** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire technique (et uniquement dans ce document).

En cas d'absence de mémoire technique joint à l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique fournit mais incomplet, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

- Pour apprécier le critère « **délai de livraison** », il sera tenu compte des délais proposé par le candidat dans l'onglet « proposition de contractualisation » du document intitulé « LIVRAISON\_PRIX ».

Si le candidat omet de proposer un délai dans son offre, c'est le délai maximal imposé (21 jours calendaires) qui s'appliquera. Si le candidat propose un délai supérieur au délai maximal souhaité, c'est le délai maximal (21 jours) qui s'appliquera sans que l'offre ne soit déclarée irrégulière.

Si le délai propose est inférieur au délai minimal impose (4 jours calendaires) c'est le délai minimal qui s'imposera.

En cas d'absence de doc du document « LIVRAISON\_PRIX » dans l'offre du candidat ou d'onglet « proposition de contractualisation » non complété, celle-ci sera déclarée irrégulière.

- Pour analyser le critère « **prix** », il sera tenu compte :
  - o du rabais consenti sur le prix unique du livre (14%)
  - o du rabais consenti sur les supports ne bénéficiant pas de taux de TVA réduit (1%)
  - o Des frais de livraison appliqués (5%)

Pour apprécier le critère « **prix** », l'analyse sera effectuée sur la base de la « proposition de cas pratique », onglet du document intitulé « LIVRAISON\_PRIX ». Il sera ainsi tenu compte des rabais (à indiquer également dans l'acte d'engagement) appliqué aux prix renseignés dans le cas pratique ainsi des frais de livraison proposé dans l'onglet « proposition de contractualisation » du document « LIVRAISON\_PRIX » selon la répartition indiquée ci-dessus.

Pour les candidats proposant à l'acte d'engagement une fourchette de taux le rabais le plus bas sera retenu pour l'analyse des offres.

L'absence d'indication du ou des rabais par le candidat à l'acte d'engagement vaut pour une remise consentie égale à 0%.

En cas d'absence du document « LIVRAISON\_PRIX » ou d'acte d'engagement dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière

- Pour apprécier le critère « **Performances en matière de protection de l'environnement** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire environnemental

En cas d'absence de Questionnaire environnemental dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de questionnaire partiellement complété, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

**Pour le lot n°09 :**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
2-Prix des prestations	20.0
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
4-Délai de livraison	10.0

- Pour apprécier le critère « **valeur technique** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire technique (et uniquement dans ce document).

En cas d'absence de mémoire technique joint à l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique fournit mais incomplet, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

- Pour apprécier le critère « **délai de livraison** », il sera tenu compte des délais proposé par le candidat dans l'onglet « proposition de contractualisation » du document intitulé « LIVRAISON\_PRIX ».

Si le candidat omet de proposer un délai dans son offre, c'est le délai maximal imposé (40 jours calendaires) qui s'appliquera. Si le candidat propose un délai supérieur au délai maximal souhaité, c'est le délai maximal (40 jours calendaires) qui s'appliquera sans que l'offre ne soit déclarée irrégulière.

Si le délai propose est inférieur au délai minimal impose (4 jours calendaires) c'est le délai minimal qui s'imposera

En cas d'absence de doc du document « LIVRAISON\_PRIX » dans l'offre du candidat ou d'onglet « proposition de contractualisation » non complété, celle-ci sera déclarée irrégulière.

- Pour analyser le critère « **prix** », il sera tenu compte :
  - o du rabais consenti sur le prix unique du livre (14%)
  - o du rabais consenti sur les supports ne bénéficiant pas de taux de TVA réduit (1%)
  - o Des frais de livraison appliqués (5%)

Pour apprécier le critère « prix », l'analyse sera effectuée sur la base de la « proposition de cas pratique », onglet du document intitulé « LIVRAISON\_PRIX ». Il sera ainsi tenu compte des rabais (à indiquer également dans l'acte d'engagement) appliqué aux prix renseignés dans le cas pratique ainsi des frais de livraison proposé dans l'onglet « proposition de contractualisation » du document « LIVRAISON\_PRIX » selon la répartition indiquée ci-dessus.

Pour les candidats proposant à l'acte d'engagement une fourchette de taux le rabais le plus bas sera retenu pour l'analyse des offres.

L'absence d'indication du ou des rabais par le candidat à l'acte d'engagement vaut pour une remise consentie égale à 0%.

En cas d'absence du document « LIVRAISON\_PRIX » ou d'acte d'engagement dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière

- Pour apprécier le critère « **Performances en matière de protection de l'environnement** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire environnemental

En cas d'absence de Questionnaire environnemental dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de questionnaire partiellement complété, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

#### **Pour le lot n° 10 :**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0
2-Prix des prestations	30.0

3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
--	------

- Pour apprécier le critère « **valeur technique** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire technique. La qualité des échantillons joints par le candidat à son offre sera également analysée.

Concernant la plastification avec film **polyéthylène adhésif**, les échantillons seront constitués par :

- Une consolidation rigide avec plastification
- Une consolidation souple avec plastification
- Une consolidation pour les bandes dessinées par couture de l'ouvrage sans démontage
- Une consolidation pour les bandes dessinées, par démontage, couture du corps de l'ouvrage, réemboitage
- Une consolidation unifiée des cahiers de partitions musicales
- une plastification des ouvrages

Concernant la plastification avec film **biosourcé adhésif**, les échantillons seront constitués par :

- Une consolidation rigide avec plastification
- Une consolidation souple avec plastification
- Une consolidation pour les bandes dessinées par couture de l'ouvrage sans démontage
- Une consolidation pour les bandes dessinées, par démontage, couture du corps de l'ouvrage, réemboitage
- Une consolidation unifiée des cahiers de partitions musicales
- Une plastification des ouvrages

En cas d'absence de mémoire technique joint à l'offre du candidat ou d'absence d'échantillon, l'offre sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique fournit mais incomplet, ou d'échantillon(s) manquant(s) l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés et pour l(es) échantillon(s) concerné(s).

- Pour apprécier le critère « **prix** », il sera tenu compte :

- Du rabais consenti sur le prix unique du livre proposé par le candidat à l'acte d'engagement 10%
- Des prix indiqués par le candidat dans le bordereau des prix unitaires fourni. Ils seront analysés sur la base d'un prix simulé par application des quantités estimatives non-contractuelles indiquées. 20%

L'absence d'indication du rabais par le candidat à l'acte d'engagement n'entraîne pas le rejet de l'offre, mais vaut pour une remise consentie égale à 0%.

L'attention du candidat est attirée sur l'importance de remplir toutes les positions du bordereau des prix. À défaut, l'offre du candidat sera déclarée irrégulière.

En cas d'absence de bordereau de prix, ou de bordereau de prix incomplet joint à l'offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.

- Pour apprécier le critère « **Performances en matière de protection de l'environnement** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire environnemental

En cas d'absence de Questionnaire environnemental dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de questionnaire partiellement complété, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

**Pour le lot n° 11 :**

Critères	Pondération
1-Valeur technique	80.0
2-Prix des prestations	10.0

3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0
--	------

- Pour apprécier le critère « **valeur technique** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire technique et de la qualité visuelle des échantillons à transmettre avec l'offre:

Avec film plastique adhésif en polyéthylène :

- **Un livre plastifié**
- **Un digipack plastifié**

Avec film plastique adhésif biosourcé:

- **Un livre plastifié**
- **Un digipack plastifié**

En cas d'absence de mémoire technique joint à l'offre du candidat ou d'absence d'échantillon, l'offre sera déclarée irrégulière. En cas de mémoire technique fournit mais incomplet, ou d'échantillon(s) manquant(s) l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés et pour l(es) échantillon(s) concerné(s).

- Pour apprécier le critère « **prix** », il sera tenu compte des prix renseignés par le candidat au bordereau des prix fournis. Ils seront analysés sur la base d'un prix simulé par application des quantités estimatives non-contractuelles indiquées.

En cas d'absence de bordereau de prix, ou de bordereau de prix incomplet joint à l'offre, celle-ci sera déclarée irrégulière.

- Pour apprécier le critère « **Performances en matière de protection de l'environnement** », il sera tenu compte des indications précisées par le candidat au questionnaire environnemental

En cas d'absence de Questionnaire environnemental dans l'offre du candidat, celle-ci sera déclarée irrégulière. En cas de questionnaire partiellement complété, l'offre du candidat sera dévaluée sur le ou les critères concernés.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique en cours de validité (datant de moins de 6 mois à la date d'attribution du marché). Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours. A défaut, le candidat classé immédiatement après sera sollicité pour produire les documents nécessaires à l'attribution de l'accord-cadre et visés à l'article R2144-7 dudit code.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : [www.plateforme.alsacemarchespublics.eu](http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix  
BP 51038  
67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 21 23 23  
Télécopie : 03 88 36 44 66  
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr